

DÉLIBÉRATION N° 2026/13

Page 1 sur 2

L'an deux-mille-vingt-six, le 20 mars à 18h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 15			
Votants : 15			
Votes	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents :

M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Valérie SPOTO, M. Stéphane THOULISSE, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, Mme Aurore GERMANEAU, M. Bruno MARTIN, Mme Cindy VILLEMONT.

Étaient excusés :

Étaient absents :

Procurations :

Mme Noémie CHARTRIN a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Élection des Adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (*établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire*) :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste Vincent LAUER, 15 (quinze) voix (*préciser le nombre en chiffres et toutes lettres*)

AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

086-218600062-20260320-20032026_13-DE
Reçu le 20/03/2026

Téléphone : 05.49.48.04.49
mairie@antigny86.fr

DÉLIBÉRATION N° 2026/13

Page 2 sur 2

- La liste de M. Vincent LAUER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT et Mme Noémie CHARTRIN et immédiatement installés.

Fait à ANTIGNY, le 20 mars 2026

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

086-218600062-20260320-20032026_13-DE Téléphone : 05.49.48.04.49
Reçu le 20/03/2026

mairie@antigny86.fr